

**Plan d'action du Nouveau-Brunswick –
Projet complémentaire en matière de langues officielles
dans l'enseignement – La trousse du passeur culturel –
2007-2008 à 2009-2010**

Préambule

MISE EN CONTEXTE

Le 17 mai 2006, la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) réunissait les membres de la Table des organismes nationaux des arts et de la culture (TONAC), les membres du comité exécutif provisoire de la nouvelle Fédération canadienne des directions d'écoles francophones (FCDEF) ainsi que le directeur général de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Animés du désir commun de **maximiser la contribution des arts et des activités culturelles à la construction identitaire** des élèves en milieu minoritaire francophone et reconnaissant le rôle clé des directions d'école à cet égard, les trois organismes ont convenu d'un partenariat autour d'un objectif commun : **outiller les directions des écoles francophones en milieu minoritaire dans leur rôle de passeurs culturels** en leur facilitant l'accès aux **ressources artistiques et culturelles** dans chaque province et territoire. Le projet de *Trousse du passeur culturel à l'intention des directions d'écoles* est né de cette première rencontre et s'est précisé au fil des rencontres subséquentes du comité de travail du projet auquel s'est joint le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

GENÈSE DU PROJET

En juin 2005, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), en collaboration avec les organismes nationaux membres de la Table nationale en éducation, tenait un *Sommet des intervenants et intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu minoritaire francophone*. Le plan d'action de l'Axe action culturelle et identitaire de l'école, l'un des sept axes prioritaires d'intervention, fut adopté lors du Sommet. Une idée centrale vers laquelle tous convergent est ressortie de cette mobilisation : L'école de langue française en milieu minoritaire doit se distinguer par son rôle et son fonctionnement de l'école de langue anglaise desservant la majorité en offrant aux jeunes un « **projet culturel** » capable de les attirer, de les mobiliser et de contribuer à leur construction identitaire.

Coprésidée par la FCCF et l'ACELF, la Table de l'axe de l'Action culturelle et identitaire (TAACI) a le mandat de coordonner les initiatives visant la mise en œuvre de l'Axe action culturelle et identitaire issu du Sommet. Elle a tenu sa première rencontre officielle le 28 mars 2007 à Ottawa, rencontre au cours de laquelle le projet de *Trousse du passeur culturel* a été adopté comme premier projet parrainé par cette Table de travail.

C'est également lors de cette première rencontre que le Nouveau-Brunswick, l'une des sept provinces représentées à la TAACI, a manifesté son intérêt à se porter promoteur du projet. Des discussions subséquentes ont confirmé la volonté de la province d'établir un partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre d'un programme de financement d'initiatives pancanadiennes en matière de langues officielles dans l'enseignement. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick sera donc le signataire de l'entente avec le gouvernement du Canada au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux participants.

PARTENAIRES

Parrainé par la Table de travail de l'Axe action culturelle et identitaire (TAACI) reliée au Comité tripartite de la FNCSF, le projet est une initiative conjointe de trois organismes et des ministères de l'Éducation des provinces et des territoires membres de cette table :

- √ La Fédération canadienne des directions d'écoles francophones (FCDEF)
- √ L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)
- √ La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
- √ Alberta Education
- √ Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- √ Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- √ Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
- √ Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (à titre de représentant des provinces et des territoires du Canada dans la présente demande)
- √ Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- √ Ministère de l'Éducation du Nunavut
- √ Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- √ Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
- √ Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
- √ Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires-du-Nord-Ouest
- √ Ministère de l'Éducation du Yukon

Modalités de l'entente entre les partenaires:

- La moitié du projet sera financé par les provinces et territoires intéressés au projet.
- La part du financement d'une province/territoire par année sera basée sur une répartition au prorata des effectifs scolaires francophones des provinces intéressées.
- Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick est responsable de développer et de gérer l'entente entre les provinces et les territoires intéressés.
- Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick est responsable de développer et de gérer les contrats de service avec les trois ONG retenues pour développer la trousse et l'animer auprès des partenaires concernés.
- Le Nouveau-Brunswick, à titre de représentant des provinces et des territoires intéressés au projet, contractera les services de développement et d'animation de la FCCF, de l'ACELF et de la FCDEF.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose la conception, la production et la diffusion d'une « trousse du passeur culturel », réunissant les informations, les outils et les ressources pouvant aider les directions et directions adjointes des écoles francophones à enrichir l'environnement culturel des écoles francophones en milieu minoritaire du Canada.

La trousse serait disponible en format imprimé qui se prête à utilisation dans le cadre d'ateliers de formation offerts aux directions et directions adjointes des écoles partout au pays. Elle serait également affichée sur un site Internet interactif « passeursculturels.ca » qui permettrait la mise à jour continue des données et l'établissement d'une communauté apprenante interactive des directions d'écoles francophones.

Conçue dans un premier temps à l'intention des directions et directions adjointes, la trousse pourrait éventuellement être bonifiée d'une section d'activités pédagogiques en salle de classe à l'intention des enseignants. Elle serait également mise à la disposition des directions d'écoles du Québec afin de les sensibiliser à la richesse culturelle de la francophonie canadienne. Celles-ci pourraient s'en inspirer pour l'adapter au contexte majoritaire du Québec.

IMPACTS À LONG TERME

- Les élèves développent un sentiment d'identité culturelle et d'appartenance à la communauté francophone.
- L'école maintient dans ses murs un environnement culturel francophone particulièrement dynamique.
- L'école accorde une place importante à l'enseignement des arts et s'efforce aussi d'intégrer les arts dans l'enseignement, à tous les niveaux.
- L'école soutient un ensemble d'activités parascolaires dans le domaine artistique et culturel.
- Les parents participent au projet éducatif de l'école dans sa responsabilité de construction identitaire.
- La direction d'école, les enseignants et les autres membres du personnel de l'école s'engagent activement dans leur rôle de passeurs culturels en manifestant aux élèves leur attachement à la culture francophone et en les encourageant à s'y intéresser.

CONTENU DE LA TROUSSE DU PASSEUR CULTUEL

Quoique le contenu de la trousse reste à approfondir dans le cadre de la première étape du projet, les partenaires se sont entendus sur les paramètres suivants comme point de départ :

- Elle devra refléter la diversité culturelle afin de mettre en valeur l'apport des francophones de diverses origines ethniques à la francophonie canadienne et de les sensibiliser à la richesse culturelle de la francophonie canadienne de souche;
- Elle devra comporter une section pour le primaire et une section pour le secondaire en portant une attention particulière aux niveaux des 7^e et 8^e années qui correspondent à l'étape cruciale de passage du primaire au secondaire;
- Elle serait constituée de trois sections complémentaires :

1. Une première section sur la notion de construction identitaire comprenant :

- un résumé du modèle de construction identitaire développé par l'ACELF;
- un argumentaire sur la contribution de l'éducation artistique et de l'animation culturelle à la construction identitaire des élèves, que ceux-ci soient en contexte minoritaire ou interculturel.

2. Une deuxième section sur la notion et le rôle de « passeur culturel » comprenant :

- une présentation de la notion théorique de passeur culturel ;
- des exemples et des modèles inspirants de passeurs culturels parmi les pairs des directions d'écoles;

- des façons concrètes pour les directions d'écoles d'exercer leur rôle de passeur culturel auprès des enseignants, des parents, des élèves et dans la communauté;
- une liste de vérification comportant les 20 ou 25 gestes à poser pour être un bon passeur culturel.

3. Une troisième section sur les ressources artistiques et culturelles auxquelles les directions d'écoles dans chaque province et territoire peuvent faire appel pour exercer leur rôle de passeurs culturels. Cette section comprendrait :

- un portrait du secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne (son écosystème, son organisation, son fonctionnement, le nombre d'artistes, de compagnies de théâtre, de maisons d'éditions, etc.);
- des exemples concrets de projets éducatifs intégrant les ressources artistiques et culturelles du milieu;
- une liste des sites de références sur les divers programmes d'appui publics et privés aux arts en éducation (financement et ressources);
- un inventaire des ressources culturelles et artistiques actives dans chaque province et territoire.

FINANCEMENT

Le gouvernement du Canada ainsi que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux participants, s'engagent à contribuer chacun 50% du montant total prévu pour la réalisation de ce projet. L'échéancier pour le développement de la trousse du passeur culturel ainsi que l'animation de la trousse auprès des directions d'école francophones du Canada et auprès des organismes culturels s'étend sur une durée de trois années budgétaires, soit de 2007-2008 à 2009-2010. Par contre, la contribution du ministère du Patrimoine canadien au montant de 201 543 \$ sera répartie sur les deux premières années de l'entente alors que la contribution financière des provinces et des territoires au montant de 201 543 \$ sera répartie sur les deux dernières années de l'entente. Le financement global du projet pour les trois années s'élève à 403 086 \$.

Plan d'action du Nouveau-Brunswick – Projet complémentaire en matière de langues officielles dans l'enseignement –

La trousse du passeur culturel – 2007-2008 à 2009-2010

MESURES	RÉSULTATS VISÉS	INDICATEURS DE RENDEMENT	INVESTISSEMENTS PRÉVUS		
			ANNÉES	CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES	CONTRIBUTIONS PROVINCIALES
<p>Développer la trousse du passeur culturel à l'intention des directions d'écoles francophones du Canada.</p> <p>Animer la trousse auprès des directions d'écoles francophones du Canada et auprès des organismes culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la trousse du passeur culturel à l'intention des directions d'écoles francophones. Création et mise en ligne d'un site web comportant un inventaire des ressources culturelles et artistiques actives dans chaque province et territoire et d'une liste des sites de références sur les divers programmes d'appui publics et privés aux arts en éducation. Animation de la trousse du passeur culturel auprès des directions d'écoles francophones et des organismes culturels du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> La trousse est produite et imprimée. Le site web est en ligne et comporte une liste des sites de références sur les divers programmes d'appui publics et privés aux arts en éducation ainsi qu'un inventaire des ressources culturelles et artistiques actives dans chaque province et territoire. Le nombre d'organismes et de directions d'écoles francophones des provinces et territoires ayant reçu une session de formation ou de sensibilisation sur l'utilisation de la trousse du passeur culturel et retombées sur les écoles. 	2007-2008	50 945 \$	0 \$
			2008-2009	150 598 \$	128 288 \$
			2009-2010	0 \$	73 255 \$
		Grand total :	2007-2008 à 2009-2010	201 543 \$	201 543 \$